

Séance du 19 juin 2014

NOTE DE PRESENTATION

OBJET : Acquisition du 50 rue de Bagneux

Rapporteur : Patrice Pattée

Par délibération du 16 décembre 2004, le conseil municipal a décidé d'acquérir les biens sis 52 et 54 rue de Bagneux.

Ces acquisitions s'inscrivaient dans la démarche de s'assurer la maîtrise foncière des terrains du 50 à 54 rue de Bagneux afin notamment de réaménager l'angle formé par la rue de Bagneux et la rue du Docteur Roux.

Suite à l'acquisition de ces biens en mars 2005, cette volonté a été reprise dans le plan local d'urbanisme (PLU) approuvé en octobre 2010 ; ces terrains ont en effet été identifiés dans le règlement comme emplacement réservé pour la création de logements sociaux.

Aujourd'hui se présente l'opportunité d'acquérir la propriété située 50 rue de Bagneux que les conjoints SIMONNEAUX ont décidé de vendre.

France Domaines estime la valeur du bien à 500 000 €, hors droit et hors charge (HD/HC).

Suite à une négociation à l'amiable, dans le cadre de la marge de négociation fixée par l'avis de France Domaines, il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir décider l'acquisition à l'amiable de la propriété appartenant à l'indivision SIMONNEAUX, située 50 rue de Bagneux d'une superficie cadastrale de 475 m², au prix de 530 000 € HD/HC.